

CM-AM FERTILE MONETAIRE C



Pays d'enregistrement: FR

CHIFFRES CLÉS

Valeur liquidative : 4,30€

Actif sous gestion : 1,03Md€

INDICATEUR

SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



HORIZON DE PLACEMENT

Supérieur à 7 jours

CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique : FCPE FIA

Catégorie commerciale : Fonds Monétaire

Date de création : 31/12/1994

Indice de référence : €STR Capitalisé

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Devise : EUR

Fréquence de Valorisation : Quotidienne

Risques importants non pris en compte par l'indicateur : Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés

INFORMATIONS

COMMERCIALES

Code ISIN : 990000052829

Centralisation : Souscription J-1 avant 00H00, Rachat J-2 avant 00H00

Règlement : J+2 ouvrés

Eligibilité au PEA : Non

Droits d'entrée max : 2%

Droits de sortie max : 0%

Frais de gestion maximum : 0,7% TTC maximum de l'actif net

Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation : 0,51%

Dépositaire : Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Valorisateur : CIC

Société de gestion : Crédit Mutuel Asset Management
Gérant(s) :



Salim
KHALIFA



Yoni
PEREZ

Document à destination des clients non professionnels et professionnels au sens de la Directive MIF2 - Document non contractuel - Avant toute souscription, prenez connaissance du prospectus disponible sur internet : www.creditmutuel-am.eu - Sources : Crédit Mutuel Asset Management, données comptables, Bloomberg

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment nourricier a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître CM-AM CASH ISR, diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir la recherche d'une performance nette de frais égale à celle de son indicateur de référence l'€STR capitalisé, diminué des frais de gestion réels applicables à cette catégorie de parts, sur la durée de placement recommandée dans le respect des exigences du label français ISR. En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatils, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettrait l'objectif de gestion lié à la préservation du capital.

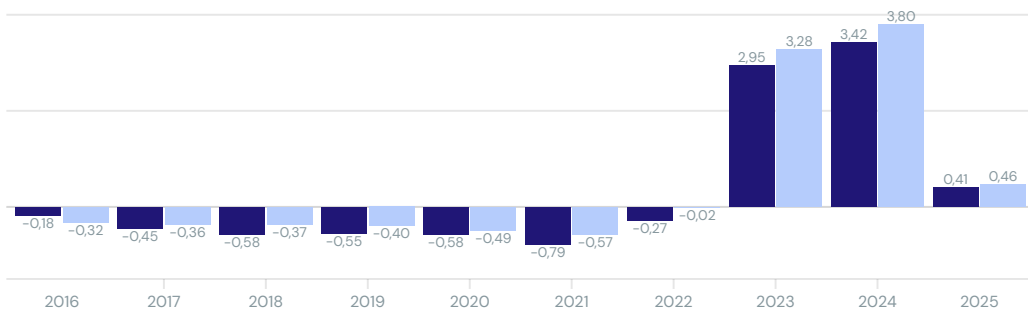
PERFORMANCES NETTES

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

Cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	Année en cours	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	0,18%	0,65%	1,41%	0,41%	3,23%	6,77%	5,27%	3,33%
Référence	0,21%	0,74%	1,60%	0,46%	3,58%	7,78%	6,62%	4,90%
Annualisées						3 ans	5 ans	10 ans
Fonds						2,21%	1,03%	0,33%
Référence						2,53%	1,29%	0,48%

PERFORMANCES NETTES ANNUELLES

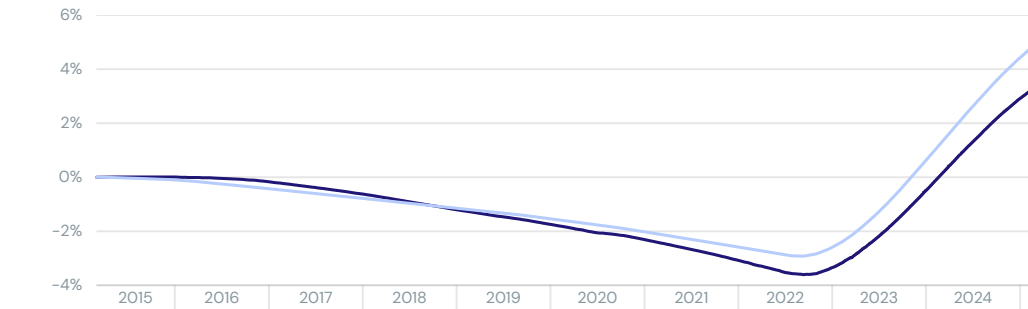
● Fonds ● Référence



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

EVOLUTION DE LA PERFORMANCE NETTE SUR 10 ANS

● Fonds ● Référence



INDICATEURS DE PERFORMANCE

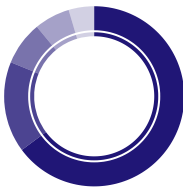
Fréquence hebdomadaire	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Sur 5 ans
Volatilité fonds	0,08%	0,23%	0,26%	0,21%	Gain Maximum
Ratio de Sharpe	-4,31	-1,43	-1,07	-0,77	Max. Drawdown
Tracking-Error	0,07%	0,06%	0,05%	0,04%	Recouvrement
					333 jours (le 11/08/2023)

CM-AM FERTILE MONETAIRE C

Données par transparence du fonds maître CM-AM CASH ISR

TYPES D'INSTRUMENT

En % actif



TCN court terme	64,84%
Liquidités	16,31%
TCN moyen terme	7,85%
Titres obligataires	6,40%
Fonds monétaires	4,59%

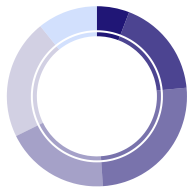
NOTATIONS COURT-TERME

En % actif (hors liquidités)

A-1+/A-1	50,36%
A-2	28,73%

TRANCHE DE MATURITÉ

En % actif (hors liquidités)



0-1 mois	4,60%
1-3 mois	13,97%
3-6 mois	20,13%
6-9 mois	14,85%
9-12 mois	16,99%
> 1 an	8,55%

PAYS

En % actif (hors liquidités)

France	48,20%
Royaume Uni	6,75%
Canada	6,46%
Espagne	5,84%
Pays-Bas	3,44%
Allemagne	2,74%
Etats-Unis	2,39%
Italie	1,45%
Suède	1,28%
Japon	0,54%
Autres	0,01%

INDICATEURS DE RISQUES

Maturité moyenne (WAM)	19
Vie moyenne (WAL)	211
Nombre de titres	324
Nombre d'émetteurs	68

Le taux de rendement affiché a) ne constitue pas une promesse de rendement ; b) est susceptible d'évoluer dans le temps en fonction des conditions de marché ; c) est la moyenne pondérée des rendements instantanés des titres du portefeuille libellés en devise locale ; d) ne tient pas compte d'éventuels défauts pouvant survenir.

SECTEURS

En % actif (hors liquidités)

Banque	58,18%
Corporate	19,27%
Etats	1,64%

TYPES DE TAUX

En % actif (hors liquidités)

Fixe	46,28%
Variable	32,82%

EMETTEURS

En % actif (hors liquidités)

Emetteurs	Poids
Banque fédérative du Crédit Mutuel	6,08%
Société Générale	5,73%
Natwest Markets Plc	4,79%
BPCE	4,01%
La Banque Postale	3,43%
Natixis Sa	3,26%
ENGIE SA	2,84%
Bpifrance Sa	2,71%
CA leasing and factoring	2,48%
Santander Consumer Bank AG	2,29%

PRINCIPALES LIGNES

Hors monétaire

Obligations	Types d'instrument	Date d'échéance	Pays	Poids
Bfcm Estr +33bp 11/04/2025	TCN court terme	04/11/2025	France	1,55%
Engie Sa Ois_estr 13/03/2025	TCN court terme	13/03/2025	France	1,29%
Bfcm Ncp18062025	TCN court terme	18/06/2025	France	1,26%
Natixis Ois_estr 28/08/2025	TCN court terme	28/08/2025	France	1,25%
Banque Postale Ois_estr 24/04/2025	TCN court terme	24/04/2025	France	1,24%
Bpce Ois_estr 05/02/2026	TCN court terme	05/02/2026	France	1,23%
Abn Amro Bank Nv 2,800 % 30/04/2025	TCN court terme	30/04/2025	Pays-Bas	1,23%
Bbva Sa 0,00 % 23/07/2025	TCN court terme	23/07/2025	Espagne	1,22%
Svenska Handelsbanken Ab 2,62 % 24/10/2025	TCN court terme	24/10/2025	Suède	1,21%
Acoss 0,00 % 17/11/2025	TCN court terme	17/11/2025	France	1,21%

Nombre de titres en portefeuille: 174

Poids des 10 principales lignes: 12,70%

CM-AM FERTILE MONETAIRE C

*Univers: Univers Monétaire

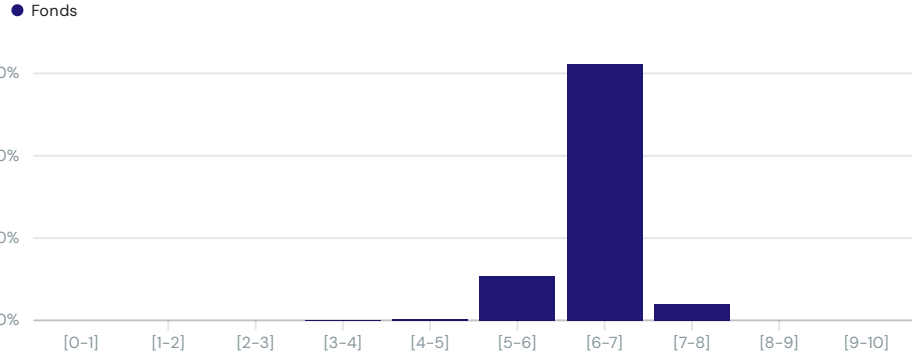
SCORES ESG

Min 0 / Max 10

	Fonds	Univers*
Taux de couverture ESG	97,68%	92,21%
Score ESG	6,43	5,82
Score E	5,94	5,43
Score S	6,28	5,45
Score G	6,88	6,64

DISTRIBUTION DES SCORES ESG

Min 0 / Max 10



INDICATEURS D'IMPACT ESG

Les données de l'indicateur de performance retenu ci-dessous ont pour objectif de surperformer celles de l'univers. Les données brutes des indicateurs ESG (E, S, G et DH) sont publiées une fois par an par les entreprises. Les calculs ont été réalisés à partir de la dernière donnée disponible.

Critères	Indicateurs d'impact ESG	Mesure		Taux de couverture	
		Fonds	Univers	Fonds	Univers
Environnemental	Empreinte Carbone	26,41	124,36	96,34%	88,35%
Sociétal	Politique de protection des lanceurs d'alerte	98,83%	99,40%	83,75%	83,44%
Gouvernance	ESG linked bonus	64,73%	24,85%	95,43%	79,38%
Droits humains	Nombre de controverses rouges relatives aux droits humains	0,00	9,00	85,94%	88,22%

1er indicateur de performance : ESG Linked Bonus | 2ème indicateur de performance : Empreinte Carbone 1+2

Source : Crédit Mutuel Asset Management

DÉFINITIONS DES TERMES EXTRA-FINANCIERS

Le modèle d'analyse ESG propriétaire de Crédit Mutuel Asset Management permet d'évaluer au travers d'un outil les risques et opportunités sur les transitions environnementales et sociales des émetteurs constituant le portefeuille. L'analyse des émetteurs couvre 5 grands piliers que sont l'environnement, le social, le sociétal, la gouvernance et l'engagement de l'entreprise pour la démarche socialement responsable. Une notation est ensuite calculée sur 3 volets (environnement, sociale et gouvernance), ce qui permet de positionner le portefeuille en matière ESG. L'exercice des droits de vote et le dialogue avec les émetteurs complètent notre approche d'investisseur responsable.

Score Environnement: Le premier facteur du modèle ESG d'Inflection Point évalue les performances des entreprises et les stratégies de réduction des impacts environnementaux dans leurs activités et leur chaîne de valeur.

Score Social : le deuxième facteur du modèle ESG évalue les politiques, programmes et performances des entreprises en matière de gestion et de développement de leurs effectifs.

Score Gouvernance: le troisième facteur du modèle ESG évalue la qualité des pratiques de gouvernance d'entreprise des entreprises et de leur gestion des relations avec les parties prenantes (par exemple, les fournisseurs).

CM-AM FERTILE MONETAIRE C

AVERTISSEMENT

Avertissement : Document simplifié et non contractuel.

Document à destination des clients non professionnels et professionnels au sens de la Directive MIF2 – Document non contractuel – Avant toute souscription, prenez connaissance du prospectus disponible sur internet : www.creditmutuel-am.eu – Sources : Crédit Mutuel Asset Management, données comptables, Bloomberg

Les informations contenues dans ce document (thèmes, processus d'investissement, titres en portefeuilles ...) sont valides à la date indiquée mais sont susceptibles de changer. Aucune référence à un classement, une notation ou une récompense ne constitue une garantie de résultats futurs et n'est constante sur la durée.

Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques ou un conseil d'ordre juridique. Les données chiffrées n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification.

Les informations sur le fonds, dont les calculs de la performance et les autres données, sont fournies par la société de gestion à la date du document. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts ni des taxes. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Investir dans un OPC peut présenter des risques, l'investisseur peut ne pas récupérer les sommes investies. Si vous souhaitez investir, un conseiller financier pourra vous aider à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec vos objectifs, votre connaissance et votre expérience des marchés financiers, votre patrimoine et votre sensibilité au risque et vous présentera également les risques potentiels.

Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la disposition d'actions ou parts d'un fonds dépend du statut ou du traitement fiscal propre à chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à solliciter l'avis de son propre conseiller fiscal.

Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière d'investissement.

Les DIC (Document d'Informations Clés), les processus de gestion et les prospectus sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.creditmutuel-am.eu). Le DIC doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription.

La distribution de ce document peut être limitée dans certains pays. La commercialisation de l'OPC n'est pas autorisée dans tous les pays et l'offre et la vente de celui-ci à certains types d'investisseurs peuvent être limitées par l'autorité de réglementation locale.

Cet OPC ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions), ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite sauf autorisation expresse de la société de gestion. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services de la société de gestion sont la propriété exclusive de celle-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de la société de gestion.

Les notations Morningstar et/ou Lipper sont soumises à copyright. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou Lipper et/ou à leurs fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar et/ou Lipper, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des dommages ou pertes résultant de toute utilisation de ces informations.

Information importante pour les investisseurs en Allemagne

Agent d'information et agent payeur : BNP PARIBAS Securities Services S.A. – Zweigniederlassung Frankfurt am Main, Europa-Allee 12, 60327 Frankfurt am Main

Information importante pour les investisseurs en Espagne

Représentant local : Allfunds Bank SA Calle Estafeta 6 – Complejo Plaza de la Fuente, Edificio 3, La Moraleja, Espagne

Information importante pour les investisseurs en Italie

Distributeur local : BNP PARIBAS Securities Services, Via Ansperto no. 5 20123 Milan, Italie

Information importante pour les investisseurs au Royaume-Uni

Agent d'information et Agent payeur : BNP Paribas Securities Services London, 5 Moorgate, London, EC2R 6PA United Kingdom

Information importante pour les investisseurs en Suisse

Représentant local: ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich et Agent Payeur local: NPB Neue Privat Bank AG, Limmatquai 1/am Bellevue, P.O.Box, CH-8024 Zurich.

Information importante pour les investisseurs à Singapour

Le fonds est non autorisé en vertu de l'article 286 du Securities and Futures Act (Cap. 289) («SFA») ou reconnu en vertu de l'article 287 du SFA, et le Fonds n'est pas autorisé à être proposé au public. Ce matériel et tout autre document émis dans le cadre de l'offre ou de la vente de Parts ne sont pas un prospectus tel que défini dans le SFA et ne seront pas déposés ou enregistrés en tant que prospectus auprès de l'Autorité Monétaire de Singapour. La responsabilité légale en vertu du SFA en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'applique pas. Aucune offre ou invitation de souscription ou d'achat des parts, ne peut être faite, ni aucun document ou autre matériel (y compris, mais sans s'y limiter, ce matériel) relatif au Fonds ne peut être diffusé ou distribué, directement ou indirectement, à toute personne à Singapour autre qu'un investisseur institutionnel (tel que défini à l'article 4A du SFA) conformément à l'article 304 du SFA. Lorsqu'une offre est faite à des investisseurs institutionnels conformément à l'article 304 du SFA, certaines restrictions peuvent s'appliquer aux actions acquises dans le cadre d'une telle offre.

Label ISR : Créé début 2016 par le Ministère des Finances et des Comptes publics avec l'appui des professionnels de la Gestion d'Actifs, le label vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) par les épargnants. Il permet aux investisseurs d'identifier aisément des produits d'investissement qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. Un fonds qui reçoit le label ISR doit répondre à de nombreuses exigences : – une transparence vis-à-vis des investisseurs (objectifs, analyses, processus, inventaires...), – une sélection en portefeuille fondée sur des critères ESG prouvés, – des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme, – une politique de vote et d'engagement cohérente, – des impacts positifs mesurés. Plus d'informations sur www.labelisr.fr

Le Label ISR ne garantit pas la performance financière du fonds.

Classification SFDR : Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a pour objectifs d'orienter les flux de capitaux vers des investissements plus responsables, d'assurer la transparence, la cohérence et la qualité de l'information aux investisseurs et, ainsi, de permettre une comparaison des différents véhicules d'investissement.

Elle s'applique à tous les acteurs des marchés financiers mais aussi aux produits.

3 catégories de produits :

1/ Tous les fonds sont automatiquement classés en article 6, sans objectif de durabilité.

2/ L'article 8 s'applique pour les fonds qui valorisent les caractéristiques ESG.

3/ L'article 9 va plus loin, avec un objectif d'investissement durable et mesurable : les fonds investissent dans une activité qui contribue à un objectif environnemental ou social, comme la réduction des émissions de CO2 ou la lutte contre les inégalités.

Pour de plus amples informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez consulter le site de la société de gestion (www.creditmutuel-am.eu)

DÉFINITIONS

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

La volatilité est une mesure de la variation de la performance du fonds sur une certaine période. Plus elle est élevée, plus le fonds est volatil, et donc plus le fonds est risqué.

Ratio de Sharpe : ratio mesurant la performance dont le fonds bénéficie pour chaque point de volatilité pris par rapport à un actif dit sans risque

Sensibilité taux : permet de mesurer le pourcentage de variation, à la hausse ou à la baisse, du cours d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation de 1% des taux d'intérêt du marché.

WAM : Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance

WAL : Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers